

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 512

présenté par

M. Schellenberger, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Viala, M. Ramadier, Mme Valentin, M. Lurton,
M. Reiss, M. Hetzel, M. Boucard, M. Pierre-Henri Dumont et M. Lorion

ARTICLE 12 K

Compléter la première phrase par les mots :

« en priorisant le développement de la filière des combustibles solides de récupération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser la priorité qui doit être faite au développement de la filière CSR dans le cadre d'un objectif global de valorisation énergétique.

En effet, le CSR a un pouvoir calorifique beaucoup plus élevé que les autres filières de valorisation énergétique à partir de déchets ultimes (puissance électrique installée de l'ordre de 150 MWe et une fourniture de chaleur à des consommateurs industriels ou à des réseaux de chaleur urbain d'environ 835 000 Tep par an).

Or, pour le moment cette filière n'est développée qu'en co-incinération en cimenterie (300 000 tonnes par an - données 2018) alors que la capacité de production est déjà de 900 000 tonnes par an.